

ACCORD-CADRE DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

ACQUISITION D'UN CHARIOT MOTORISE POUR LE DEPLACEMENT DE VEHICULES (n°17S0002)

Le Pouvoir Adjudicateur :
ESIGELEC
direction générale des services
service des achats

Procédure adaptée
articles 27 et 22 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date limite de remise des offres : à

Article 1. - Acheteur

Le Pouvoir Adjudicateur : ESIGELEC

Adresse :

Site internet : <http://esigelec.fr>

Article 2. - Objet de la consultation

2.1. - Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes : ACQUISITION D'UN CHARIOT MOTORISE POUR LE DEPLACEMENT DE VEHICULES

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 1 juin 2017.

2.2. - Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 27 et 22 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.3. - Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché unique.

N°	Objet du lot	Mini HT en €	Maxi HT en €
01	Lot unique		

Article 3. - Dispositions générales

3.1. - Décomposition du contrat

L'accord-cadre fait l'objet d'un lot unique, pour le motif suivant : .

3.2. - Durée du contrat - délais d'exécution

Le délai de validité du contrat est fixé à **12 Mois**, à compter de la notification du contrat

Le contrat de maintenance est reconductible 3 fois, pour une durée de 12 Mois, soit une durée maximale de 48 Mois

3.3. - Modalités de financement et de paiement

3.4. - Forme juridique de l'attributaire

Forme juridique que devra revêtir le groupement : Pas de forme imposée.

3.5. - Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.6. – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 4. - Dossier de consultation

4.1. - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement et son annexe relative au détail des prix
- le CCAP,
- le CCTP.

4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation

Mise à disposition par voie électronique :

Le dossier de consultation n'est pas mis à disposition par voie électronique.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3. - Modification de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5. - Présentation des propositions

5.1. - Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature :

Contenu de l'offre :

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition

d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du contrat qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

5.2. - Langue et unité monétaire

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Le pouvoir adjudicateur conclura le contrat en euro.

5.3. - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La remise des offres se fera de manière papier exclusivement. La remise des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Remise des offres par voie papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

« Affaire n°17S0002- NE PAS OUVRIR ».

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

ESIGELEC

ou, s'ils sont envoyés par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

ESIGELEC
Ecole d'Enseignement Supérieur
Technopole du Madrillet
Avenue
GALILEE
Service Achats
76801 Sainte Etienne du Rouvray

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation seront retournés non ouverts au candidat.

Article 6. - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

- 1 - Garanties professionnelles et financières (pondération 50)
- 2 - Garanties techniques (pondération 50)

Critères de sélection des offres :

- 1 - Prix (pondération 60)
- 2 - Valeur technique (pondération 40)

Pour les prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

Article 7. - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6** jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

Correspondant : M. David QUENOT

Adresse :

ESIGELEC Ecole d'Enseignement Supérieur Technopole du Madrillet
Avenue GALILEE Service Achats - 76801 - Sainte Etienne du Rouvray

Téléphone : 0232915858

Courriel : david.quenot@esigelec.fr Lisa.guyon@esigelec.fr

Adresse internet : <http://www.esigelec.fr>

Renseignements techniques :

Adresse :

Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen

Tribunal administratif de Rouen Service des recours 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen (France) - Téléphone : 0232081270 - Télécopieur : 0232081271 - greffe.ta-rouenjuradm.fr - <http://rouen.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : ESIGELEC

ESIGELEC

Technopole du Madrillet Avenue GALILEE Service Achats 76080 Sainte Etienne du Rouvray (France) - Téléphone : 0232915858 - Télécopieur : - david.quenot@esigelec.fr - <http://www.esigelec.fr>